

LOCATION GÎTES CSEC Acséa
403 route de Guideois 50380 SAINT-PAIR-SUR-MER

- ✓ Nom- Prénom : _____
- ✓ Adresse complète : _____
- ✓ N° de mobile (obligatoire) : _____
- ✓ Adresse mail professionnelle : _____
- ✓ Établissement : _____
- ✓ Dates souhaitées : _____

Gîte souhaité :

- ☐ La Leuderie : 8 places
- ☐ La Saigne : 6 places
- ☐ Le Studio : 2 places
- ☐ Le Thar : 8 places

- ✓ Êtes-vous seul ☐ en couple ☐

Nombre d'enfants à charge

Prénom _____	Date de naissance ____/____/____
Prénom _____	Date de naissance ____/____/____
Prénom _____	Date de naissance ____/____/____
Prénom _____	Date de naissance ____/____/____

Autre(s) personne(s) à charge fiscalement

Prénom _____	Date de naissance ____/____/____
Prénom _____	Date de naissance ____/____/____

- ✓ **Avez-vous déjà loué un gîte au cours des années précédentes ?** OUI ☐ NON ☐

Si OUI :

Date : _____	Gîte : _____
Date : _____	Gîte : _____

Toute réservation annulée à moins de 7 jours ne sera pas remboursée (sauf motif valable).

AUCUNE DEMANDE DE LOCATION NE SERA ACCEPTÉE À MOINS DE 7 JOURS DU SÉJOUR

- ✓ **Dossier de demande de location : (pièces à fournir)**

- | | |
|--|---|
| ☐ Formulaire | ☐ Attestation d'assurance Responsabilité civile « Villégiature » |
| ☐ Attestation de paiement CAF/MSA | ☐ Règlement intérieur signé |
| ☐ Avis d'imposition (<i>en cas de déclaration séparée, joindre les deux avis d'imposition</i>) | |
| ☐ Chèque de caution de 150 € (<i>Encaissé en cas de dégradation ou de non-retour de la fiche d'état des lieux dans les 5 jours</i>) | |
| ☐ Chèque de ménage de 50 € (<i>3 gîtes</i>) (<i>Encaissé en cas de ménage non fait, de retard à la remise des clés, ou de non-respect du tri des déchets</i>) | |
| ☐ Chèque de ménage de 30 € (<i>Studio</i>) (<i>Encaissé en cas de ménage non fait ou de retard à la remise des clés, ou de non-respect du tri des déchets</i>) | |

- ❖ Je m'engage à **respecter le règlement d'occupation** des gîtes ci-joint (à signer et à joindre à cette fiche).
- ❖ Une fois la demande acceptée par le CSEC, je m'engage à **effectuer le règlement** du montant de la participation correspondant à mes ressources et à remettre les chèques de caution et de ménage. **Aucune relance ne sera effectuée par le secrétariat. Le gîte sera remis en location si le règlement n'est pas parvenu au CSEC dans les 5 jours suivant la validation de la demande.**
- ❖ Après règlement de la location, le bon d'attribution ainsi qu'une copie du règlement signé sera envoyée par mail. **SANS BON D'ATTRIBUTION**, l'accès au gîte vous sera **refusé**. ***Merci de vérifier si vous êtes bien en possession du bon d'attribution avant de vous rendre à Saint-Pair.***
- ❖ Je m'engage à **retourner la fiche d'état des lieux dans les 5 jours** suivants mon séjour. Aucune relance mail ou téléphone ne sera effectuée. **Le CSEC se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution, en cas de non-retour de cette fiche.**

Le/...../.....Signature

Espace réservé au CSEC – Ne rien inscrire

Nombre de points : _____ Ressources : _____ Quotient : _____

Avis de la commission : Favorable ☐ Défavorable ☐

Montant de la location : _____ Date de règlement de la location : _____

☐ Chèque n° _____ ☐ CB ☐ Virement le _____

Chèque de caution n° _____ Chèque de ménage n° _____

- Date d'envoi/remise du bon d'attribution : _____
- Date de retour de la fiche d'état des lieux : _____
- Date de renvoi des chèques de caution : _____
- _____

Les aides en numéraire ou en nature accordées par le CSEC (aides aux vacances, billetterie etc.) sont fonction de vos ressources.

C'est pourquoi, lors de chaque première demande formulée à partir du 1^{er} septembre et conformément au principe de minimisation des données, vous consentez à nous communiquer, en format numérique, uniquement la première page de votre dernier avis d'imposition, laquelle comporte votre revenu fiscal de référence et le nombre de parts rattaché à votre foyer fiscal.

L'octroi d'aides est strictement subordonné à la détention de ce document.

Conformément au principe de durée limitée des traitements de données personnelles, ce document est détruit de manière sécurisée au plus tard le 31 août de chaque année.

A tout moment, vous pouvez accéder aux données personnelles que le CSEC traite sur vous, les rectifier et vous y opposer.